

Instructions en vue des consultations avec les participants au Programme d'activités mondiales et régionales (AMR) du Secrétariat FTI

Documents de réflexion thématiques

L'équipe des Bonnes pratiques mondiales (BPM) du Secrétariat FTI a préparé des documents de réflexion thématiques sur le financement de l'éducation, la déscolarisation et les résultats scolaires. Ces documents serviront de base de discussion lors des consultations sans toutefois prétendre épuiser les sujets, bien au contraire. Nous sollicitons vos contributions pour déterminer qui fait quoi, où et comment, et pour identifier les bonnes pratiques à diffuser, développer, etc.

Les trois documents traitent des aspects suivants :

- les « lacunes » à combler en matière de connaissances et de pratiques, à l'échelle nationale et régionale, et les résultats nécessaires et escomptés (résultats et réalisations) des nouvelles opérations engagées à cet effet ; et,
- les activités envisagées, pour chacun des thèmes prioritaires, susceptibles d'être financées dans le cadre du programme.

Selon l'aboutissement des consultations avec les participants, l'équipe des BPM établira des appels de propositions pour la prise en charge d'activités spécifiques, dans chacun des domaines thématiques du programme d'activités mondiales et régionales. Ces appels viseront au financement d'activités concrètes figurant sur la liste des opérations pouvant bénéficier du programme. De plus, ils seront axés sur l'obtention de résultats, et définiront les réalisations et résultats spécifiques que le Partenariat FTI souhaite financer. Les demandes de financement soumises en réponse aux appels de propositions seront évaluées selon des critères objectifs, et examinées par des panels d'experts indépendants. Chaque opération ou série d'opérations sera exécutée par un organisme de surveillance qui fera office de responsable de budget (aux termes d'un accord de transfert), et pourra, s'il y a lieu, passer des contrats de sous-traitance avec d'autres entités (organismes locaux d'exécution). Les organismes de surveillance sont des entités officielles, telles que des organismes donateurs bilatéraux ou des organismes techniques ou financiers multilatéraux.

Instructions relatives aux contributions

Pour les deux consultations :

1. Présentez vos observations écrites dans un fichier distinct, sans opter pour les fonctions de suivi des modifications ou de commentaires telles que celles disponibles sous Word.
2. Structurez la présentation de vos observations en les regroupant dans des sections distinctes correspondant aux trois domaines thématiques des documents de réflexion, et intitulées en conséquence.
3. Adressez vos observations au Secrétariat FTI, à l'adresse de Koli Banik : kbanik@educationfasttrack.org. Toutes les observations seront placées sur le site Web du FTI, sauf instruction contraire de votre part.

Consultation 1

Selon votre domaine d'expertise technique, lisez l'un des trois documents thématiques sur la déscolarisation, le financement de l'éducation et les résultats scolaires. Rédigez vos observations en tenant compte des grands axes de réflexion suivants :

- Y a-t-il des « lacunes » à combler en matière de connaissances et de pratiques ? À contrario, certains des domaines que nous avons considérés comme des lacunes vous semblent-ils redondants compte tenu des nombreuses connaissances et expériences d'ores et déjà disponibles sur le sujet ? Si tel est le cas, veuillez justifier votre point de vue (par exemple, en indiquant les études existantes, les projets réalisés par une institution, les politiques correctement appliquées dans de nombreux pays, etc.).
- Identifiez les organisations/organismes de surveillance les plus aptes à coordonner ou à exécuter les activités prévues dans le cadre du programme. Veuillez indiquer les raisons qui vous incitent à les considérer comme les plus compétentes à cet effet.

Date limite pour la présentation des observations : **3 juin**

Consultation 2

Nous nous emploierons à donner suite aux observations, avis et opinions reçus en vue de la première consultation. Nous ne pouvons toutefois nous engager à ce que chaque opinion soit prise en compte, en raison d'éventuelles contradictions, ou de propositions irréalisables dans le cadre du budget disponible. Nous étudierons soigneusement tous les avis présentés, et nous nous engageons à leur donner la meilleure suite possible. C'est sur cette base que s'organisera la seconde consultation pour laquelle nous vous inviterons à :

- lire les documents de réflexion thématiques révisés (aux environs du 17 juin) ;
- présenter des observations écrites sur ces documents révisés si vous êtes absolument d'avis que vos préoccupations n'ont pas été prises en compte.

Date limite pour la présentation des observations : **1^{er} juillet**